Union Hospitalière de Cornouaille

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

DISPOSITIFS MEDICAUX NON STERILES POUR EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET PAPIERS THERMIQUES

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 05 janvier 2027 à 10:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	DISPOSITIFS MEDICAUX NON STERILES POUR EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET PAPIERS THERMIQUES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	52
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 7
1.6 - Renouvellement 9
2 - Conditions de la consultation 9
2.1 - Délai de validité des offres 9
2.2 - Forme juridique du groupement 9
2.3 - Variantes 9
2.4 - Développement durable 11
3 - Conditions relatives au contrat 11
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 11
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 11
4 - Contenu du dossier de consultation 11
5 - Présentation des candidatures et des offres 12
5.1 - Documents à produire 12
5.2 - Présentation des variantes 13
5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes 13
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 14
6.1 - Transmission électronique 14
6.2 - Transmission sous support papier 15
7 - Examen des candidatures et des offres 15
7.1 - Sélection des candidatures 15
7.2 - Attribution des accords-cadres 15
7.3 - Suite à donner à la consultation 16
8 - Renseignements complémentaires 16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
8.2 - Procédures de recours 17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

DISPOSITIFS MEDICAUX NON STERILES POUR EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET PAPIERS THERMIQUES

Lieu(x) d'exécution :
CH Cornouaille
EPSM Finistère Sud
CH Douarnenez
Hôtel-Dieu Pont l'Abbé
Pôle de réadaptation de Cornouaille
29000 Quimper

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :
- EPSM DU FINISTERE SUD
- CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ
- GHT Union Hospitalière de Cornouaille
- HOTEL-DIEU de PONT-L'ABBE
- Pôle de Réadaptation de Cornouaille

Le coordonnateur du groupement de commandes est : GHT Union Hospitalière de Cornouaille CH de Cornouaille, établissement support . Il aura en charge de signer, notifier et exécuter de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 52 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	ELECTRODE DE SURFACE POUR EMG (ELECTROMYOGRAMME) - ELECTRODE DE SURFACE POUR EMG (ELECTROMYOGRAMME) -
2	ELECTRODE DE SURVEILLANCE ADULTE ELECTRODE DE SURVEILLANCE ADULTE
3	ELECTRODE DE SURVEILLANCE ENFANT ELECTRODE DE SURVEILLANCE ENFANT
4	ELECTRODE DE SURVEILLANCE ADULTE ELECTRODE DE SURVEILLANCE ADULTE

Lot(s)	Désignation
5	ELECTRODE DE SURVEILLANCE ELECTRODE DE SURVEILLANCE
6	ELECTRODE DE SURVEILLANCE MININUTRODE ELECTRODE DE SURVEILLANCE MININUTRODE
7	ELECTRODE POUR ECG DE DIAGNOSTIC ELECTRODE POUR ECG DE DIAGNOSTIC
8	ELECTRODE DE PEDIATRIE / NEONAT ELECTRODE DE PEDIATRIE / NEONAT
9	ELECTRODE POUR NEUROSTIMULATION ELECTRODE POUR NEUROSTIMULATION
10	CASQUES ANT NEURO CASQUES ANT NEURO
11	ELECTRODE SNAP ACCUSCREEN ELECTRODE SNAP ACCUSCREEN
12	ELECTRODE POUR APPAREIL Body Composition Monitor (dialyse) ELECTRODE POUR APPAREIL Body Composition Monitor (dialyse)
13	DIVERS CORDONS POUR ELECTRODES DIVERS CORDONS POUR ELECTRODES
14	GEL POUR ECHOGRAPHIE GEL POUR ECHOGRAPHIE
15	GEL LUBRIFIANT HYDROSOLUBLE POUR ENDOSCOPIE GEL LUBRIFIANT HYDROSOLUBLE POUR ENDOSCOPIE
16	GEL POUR CASQUE EEG GEL POUR CASQUE EEG
17	PATE DE CONTACT 'PIERRE PONCE' PATE DE CONTACT 'PIERRE PONCE'
18	PATE CONDUCTIVE DE TYPE TEN20 PATE CONDUCTIVE DE TYPE TEN22
19	BALLONNET POUR ENDOSCOPE OLYMPUS BALLONNET POUR ENDOSCOPE OLYMPUS
20	COLLECTEUR DE POLYPES A ASPIRATION COLLECTEUR DE POLYPES A ASPIRATION
21	FILTRE SPIROMETRIE A USAGE UNIQUE ENFANT FILTRE SPIROMETRIE A USAGE UNIQUE ENFANT
22	PINCE NEZ PLASTIQUE USAGE UNIQUE POUR APPAREIL TEST D'EFFORT PINCE NEZ PLASTIQUE USAGE UNIQUE POUR APPAREIL TEST D'EFFORT
23	"TURBINE ""FlowMir"" MONO-PATIENT POUR SPIROMETRE MIR" "TURBINE ""FlowMir"" MONO-PATIENT POUR SPIROMETRE MIR"
24	PEAK FLOW ET EMBOUTS PEAK FLOW ET EMBOUTS
25	"EMBOUT AURICULAIRE TYPE ""CHAMPIGNON"" A USAGE UNIQUE POUR TYMPANOMETRE" "EMBOUT AURICULAIRE TYPE ""CHAMPIGNON"" A USAGE UNIQUE POUR TYMPANOMETRE"
26	EMBOUT AURICULAIRE EARTIP ENFANT POUR TYMPANOMETRE EMBOUT AURICULAIRE EARTIP ENFANT POUR TYMPANOMETRE
27	ANUSCOPE A USAGE UNIQUE ANUSCOPE A USAGE UNIQUE
28	ECOUVILLON A USAGE UNIQUE ECOUVILLON A USAGE UNIQUE
29	KIT ECOUVILLON + BROSSE A PISTON / USAGE UNIQUE KIT ECOUVILLON + BROSSE A PISTON / USAGE UNIQUE

Lot(s)	Désignation
30	ECOUVILLON A USAGE UNIQUE POUR CANULE TRACHEALE ECOUVILLON A USAGE UNIQUE POUR CANULE TRACHEALE
31	BROSSE DE NETTOYAGE A USAGE UNIQUE POUR CANAL D'ERECTEUR DE VIDEODUODENOSCOPE OLYLMPUS BROSSE DE NETTOYAGE A USAGE UNIQUE POUR CANAL D'ERECTEUR DE VIDEODUODENOSCOPE OLYLMPUS
32	ECOUVILLON RECHARGEABLE POUR NETTOYAGE INTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX CREUX ECOUVILLON RECHARGEABLE POUR NETTOYAGE INTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX CREUX
33	ECOUVILLON FLEXIBLE POUR NETTOYAGE INTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX CREUX DE PETIT DIAMETRE ECOUVILLON FLEXIBLE POUR NETTOYAGE INTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX CREUX DE PETIT DIAMETRE
34	BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX - USAGE COURANT BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX - USAGE COURANT
35	BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX - NETTOYAGE DE PRECISION BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX - NETTOYAGE DE PRECISION
36	BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE BROSSE POUR NETTOYAGE EXTERNE DES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
37	PAPIER THERMIQUE compatible pour MTP10 PAPIER THERMIQUE compatible pour MTP12
38	PAPIER QUADRILLE POUR DEFIBRILLATEUR PAPIER QUADRILLE POUR DEFIBRILLATEUR
39	PAPIER COMPATIBLE POUR CARDIOTOCOGRAPHES PHILIPS M1350B ET M1351A ET FM20 et FM 30 PAPIER COMPATIBLE POUR CARDIOTOCOGRAPHES PHILIPS M1350B ET M1351A ET FM20 et FM 32
40	PAPIER COMPATIBLE POUR CARDIOTOCOGRAPHE SONICAID TEAM CARE FM 800 PAPIER COMPATIBLE POUR CARDIOTOCOGRAPHE SONICAID TEAM CARE FM 802
41	PAPIER POUR EPREUVE D'EFFORT MARQUETTE 9402 GE CASE PAPIER POUR EPREUVE D'EFFORT MARQUETTE 9402 GE CASE
42	PAPIER COMPATIBLEPOUR ECG WEINMAN CORPULS PAPIER COMPATIBLEPOUR ECG WEINMAN CORPULS
43	PAPIER COMPATIBLE POUR EEG GE MAC 3500 et MAC 5000 PAPIER COMPATIBLE POUR EEG GE MAC 3500 et MAC 5002
44	PAPIER POUR ECG SCHILLER PAPIER POUR ECG SCHILLER
45	PAPIER COMPATIBLE POUR ECG PHILIPS TC50 PAPIER COMPATIBLE POUR ECG PHILIPS TC52
46	PAPIER COMPATIBLE POUR ECG MORTARA ELI 280 ET ELI 380 PAPIER COMPATIBLE POUR ECG MORTARA ELI 280 ET ELI 382
47	PAPIER COMPATIBLE POUR ECG NIHON KOHDEN PAPIER COMPATIBLE POUR ECG NIHON KOHDEN

Lot(s)	Désignation
48	PAPIER COMPATIBLE POUR EQUIPEMENTS DIVERS PAPIER COMPATIBLE POUR EQUIPEMENTS DIVERS
49	PAPIER COMPATIBLE POUR IMPEDANCEMETRE AT 235 + accessoires PAPIER COMPATIBLE POUR IMPEDANCEMETRE AT 235 + accessoires
50	PAPIER COMPATIBLE POUR TYMPANOGRAMME TITAN ORL PAPIER COMPATIBLE POUR TYMPANOGRAMME TITAN ORL
51	PAPIER COMPATIBLE POUR IMPRIMANTE ISOLATEUR DE PHARMACIE PAPIER COMPATIBLE POUR IMPRIMANTE ISOLATEUR DE PHARMACIE
52	PAPIER D'ENREGISTREMENT COMPATIBLE SONY PAPIER D'ENREGISTREMENT COMPATIBLE SONY

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33140000-3	Consommables médicaux

Lot(s)	Code principal	Description
1	33140000-3	Consommables médicaux
2	33140000-3	Consommables médicaux
3	33140000-3	Consommables médicaux
4	33140000-3	Consommables médicaux
5	33140000-3	Consommables médicaux
6	33140000-3	Consommables médicaux
7	33140000-3	Consommables médicaux
8	33140000-3	Consommables médicaux
9	33140000-3	Consommables médicaux
10	33140000-3	Consommables médicaux
11	33140000-3	Consommables médicaux
12	33140000-3	Consommables médicaux
13	33140000-3	Consommables médicaux
14	33140000-3	Consommables médicaux
15	33140000-3	Consommables médicaux

Lot(s)	Code principal	Description
16	33140000-3	Consommables médicaux
17	33140000-3	Consommables médicaux
18	33140000-3	Consommables médicaux
19	33140000-3	Consommables médicaux
20	33140000-3	Consommables médicaux
21	33140000-3	Consommables médicaux
22	33140000-3	Consommables médicaux
23	33140000-3	Consommables médicaux
24	33140000-3	Consommables médicaux
25	33140000-3	Consommables médicaux
26	33140000-3	Consommables médicaux
27	33140000-3	Consommables médicaux
28	33140000-3	Consommables médicaux
29	33140000-3	Consommables médicaux
30	33140000-3	Consommables médicaux
31	33140000-3	Consommables médicaux
32	33140000-3	Consommables médicaux
33	33140000-3	Consommables médicaux
34	33140000-3	Consommables médicaux
35	33140000-3	Consommables médicaux
36	33140000-3	Consommables médicaux
37	33140000-3	Consommables médicaux
38	33140000-3	Consommables médicaux
39	33140000-3	Consommables médicaux
40	33140000-3	Consommables médicaux
41	33140000-3	Consommables médicaux
42	33140000-3	Consommables médicaux
43	33140000-3	Consommables médicaux
44	33140000-3	Consommables médicaux
45	33140000-3	Consommables médicaux
46	33140000-3	Consommables médicaux
47	33140000-3	Consommables médicaux

Lot(s)	Code principal	Description
48	33140000-3	Consommables médicaux
49	33140000-3	Consommables médicaux
50	33140000-3	Consommables médicaux
51	33140000-3	Consommables médicaux
52	33140000-3	Consommables médicaux

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

décembre 2030

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
1	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
2	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
3	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
4	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
5	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
6	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
7	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
8	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
9	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
10	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
11	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
12	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
13	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
14	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
15	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
16	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
17	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
18	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
19	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
20	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
21	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
22	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
23	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
24	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
25	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
26	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
27	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
28	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
29	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
30	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
31	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
32	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
33	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
34	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
35	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
36	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
37	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
38	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
39	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
40	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
41	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
42	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
43	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
44	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
45	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
46	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
47	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
48	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
49	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
50	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
51	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques
52	Respect des exigences détaillées dans le cahier des charges techniques

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- La fiche fournisseur
- Catalogue des besoins

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Relevé d'identité bancaire	Non
Les tableaux d'offres (Bordereaux de prix unitaires 'BPU') et le fichier informatique de réponse HELIOSWEB au format « .cry » dûment rempli par la personne habilitée à engager la société	Non
Fiche fournisseur (modèle en annexe si nécessaire)	Non
Annexe 1 : valorisation des actions développement durable dûment complétée	Non

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :
Lorsque la mention "Spécimen" est renseignée sur le Catalogue des Besoins, les candidats à l'appui de leur offre, devront obligatoirement fournir selon les indications un ou plusieurs échantillons des produits proposés afin que des essais soient réalisés.

Ces échantillons seront fournis à titre gratuit ; ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une facturation.

Les échantillons devront parvenir par envoi séparé aux adresses suivantes avant le 05/01/2027 – 10h00

Centre Hospitalier de Cornouaille
Direction des Achats, de la Logistique et de l'Hôtellerie (DAHL)
Magasin Central
14, Avenue Yves Thépot 29000 QUIMPER

Ils seront réceptionnés du lundi au vendredi, de 8 H 00 à 11 H 30 et de 13 H 00 à 15 H 30.

Les échantillons devront être obligatoirement accompagnés d'une note indiquant le nom du candidat, le libellé du produit, la référence, le n° de lot et de sous-lot et le détail des échantillons envoyés.

Le pli devra obligatoirement porter les mentions suivantes:

Echantillons pour: Appel d'Offres Ouvert DMNS pour EXPLORATION FONCTIONNELLE - NE PAS OUVRIR

Le pli devra comporter les renseignements suivants :

- Marquage CE,
- Conformité de l'article au descriptif du lot : fiche technique, référence fournisseur, en précisant en particulier les dimensions exactes si celui-ci existe en plusieurs tailles et dénomination précise des matériaux composant l'article, etc…
- Mode de stérilisation de l'article, si besoin,
- Lieu de fabrication,
- Date de première commercialisation dans le modèle proposé,
- Détail des différents contrôles auxquels l'article a été soumis,
- Description du conditionnement de l'article,
- Particularités d'utilisation du produit : incompatibilités, conseils d'emplois, modalités de destruction, etc…

Le défaut de fourniture d'échantillons dans les délais ou en nombre insuffisant entraînera le rejet de l'offre.

Pour le candidat retenu, toutes les fournitures livrées en cours de marché devront être conformes à ces échantillons conservés par l'établissement en tant que référence.

Les fournitures des échantillons doivent se référer à l'article 3.6 du CCTP

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45.0 %

Critères	Pondération
1.1-La documentation technique fournie (conformité aux normes, ...),, études cliniques, avis CNEDIMTS	*10.0 %*
1.2-Evaluation des dispositifs	*90.0 %*
2-Prix des dispositifs	30.0 %
3-Conditions commerciales - Qualité des prestations	15.0 %
3.1-Délai de livraison	*35.0 %*
3.2-Modalités de livraison (frais de port, QML, adaptation des conditionnements aux besoins prévisionnels)	*40.0 %*
3.3-SAV et assistance technique	*25.0 %*
4-Développement durable (l'évaluation de ce critère se fera sur la base de l'annexe 1 au CCTP)	10.0 %
4.1-Modalités de remplissage des camions	*35.0 %*
4.2-Gestion des emballages	*35.0 %*
4.3-Gestion des déchets	*30.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.
Les sous-critères sont notés sur 20.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
CCIRAD
22 Mail Pablo Picasso
44042 NANTES